



Consultations prébudgétaires du Comité permanent des
finances de la Chambre de communes

Mémoire du Conseil québécois du commerce de détail

Août 2009

Introduction

Dans le contexte des consultations prébudgétaires, le Conseil québécois du commerce de détail (CQCD) souhaite faire part de deux préoccupations principales aux membres du Comité permanent des finances de la Chambre des communes.

Il s'agit d'abord des impacts générés par les hausses de frais de transaction par carte de crédit et de débit; dossier ayant fait l'objet de consultations particulières par le comité au printemps 2009. Nous souhaitons aussi sensibiliser les membres du comité à la nécessité d'harmonisation des cadres législatif et réglementaire en matière environnementale au niveau canadien afin d'éviter un fardeau financier et administratif complexe et lourd aux entreprises du secteur du commerce de détail.

Le CQCD serait heureux de s'adresser directement aux membres lors des audiences prévues pour le 5 octobre à Québec afin d'élaborer davantage sur ces deux points et sur les importants défis auxquels les détaillants québécois font face.

1. Qui sommes-nous?

Le CQCD, est le leader incontournable du secteur du commerce de détail au Québec. Il a pour mission de représenter, promouvoir et valoriser ce secteur au Québec et de développer des moyens pour favoriser l'avancement de ses membres.

Fort de ses trente ans, le CQCD regroupe plus de 5 000 établissements commerciaux et représente près de 70 % de l'activité économique liée au commerce de détail au Québec. Il est le porte-parole du secteur du commerce de détail au Québec.

2. Données économiques récentes sur le commerce de détail

Au cours de la dernière année, le secteur du commerce de détail, à l'instar de nombreux autres secteurs économiques, a été fortement affecté par le ralentissement économique. Quelques chiffres de Statistique Canada, illustrent bien cette situation difficile que vivent les détaillants, éléments indispensables de la vitalité commerciale de nos villes et villages :

Au Canada – ventes (mai 2008 vs mai 2009)

- Baisse de 10,5 % des ventes dans les magasins de meubles
- Baisse de 12,8 % pour les magasins d'accessoires de maison
- Baisse de 5,7 % pour les produits électroniques et les électroménagers
- Baisse de 4,2 % dans le secteur du vêtement

Au Québec, les ventes dans le commerce de détail ont connu une baisse de 5,4 % entre les mois de mai 2008 et mai 2009.

Les temps sont durs pour les détaillants et toute pression supplémentaire en termes de frais, de taxes ou de fardeau administratif a des conséquences de plus en plus lourdes pour les entreprises. Chaque tranche d'augmentation a un impact indéniable sur l'emploi, les conditions de travail et, éventuellement, sur les prix à la consommation.

3. Frais de transaction par carte de crédit et de débit

Pour les détaillants de toutes les provinces, qu'ils soient de grande ou de petite taille, les frais liés aux transactions par carte de crédit et de débit constituent un enjeu majeur. Dans le commerce de détail, les marges bénéficiaires des entreprises sont souvent extrêmement minces et, au cours de la crise économique que nous vivons depuis maintenant près d'un an, elles le sont encore plus. Dans ce contexte, toutes les dépenses comptent. C'est à ce moment que Visa et MasterCard ont choisi de hausser les frais liés aux transactions par carte de crédit et de se lancer sur le marché du débit au Canada. Le Retail Council of Canada estime à 4,1 MM\$ les divers frais de transaction versés par les détaillants en échange du privilège d'accepter le paiement par carte de crédit. Cela représente donc des coûts d'opération majeurs pour les détaillants.

Sans mettre de côté l'ensemble de nos arguments relatifs aux frais de transaction par carte de crédit, dont nous avons dressé un portrait concret lors des audiences du mois de mai, nous souhaitons attirer l'attention des membres du comité de façon plus particulière sur le système de paiement par carte de débit.

Nos membres sont satisfaits du système actuel de paiement par carte de débit. Il est efficace et les frais qui y sont associés sont raisonnables. Le tarif, un coût fixe par transaction et non basé sur la valeur de la transaction, est simple et ne permet pas à Interac de s'enrichir avec l'inflation.

Dans une consultation menée auprès de membres du CQCD en 2009, on constate que 42 % des répondants, soit 1649 commerces, évaluent à plus de 30 % le volume de transactions payées par carte de débit dans leur entreprise. Au Canada, en 2007, plus de 3,45 MM de paiements ont été effectués par carte de débit au Canada, le Québec ne fait pas exception à cette tendance.

Malgré l'impression que nous pouvons avoir, la présence de plus de joueurs sur le marché du débit n'entraînera pas une baisse des taux. Nous sommes au contraire convaincus que les tarifs augmenteront. Sur cet aspect, le Comité sénatorial des banques et du commerce s'exprimait ainsi dans son rapport du 30 juin 2009 : «(...) le Comité croit que, compte tenu de la nature de la concurrence entre les systèmes de paiement, il y a un risque que la concurrence sur le marché de la carte de débit fasse

augmenter les frais de carte de débit pour les acquéreurs, les commerçants et, par contrecoup, les prix de détail pour les consommateurs»¹.

Compte tenu du grand volume de transactions effectuées par carte de débit et afin d'éviter cette escalade de prix engendrée par une escalade des frais de toutes sortes, le CQCD, et à ce propos, la Coalition québécoise sur les hausses de frais de transaction par carte de crédit et de débit² estiment, à l'instar du Comité sénatorial, que le gouvernement devrait prendre les mesures appropriées pour éviter toute introduction de frais d'interchange ou autres frais non basés sur les coûts réels de transaction par débit et d'assujettir toutes les entreprises qui entrent sur le marché du débit aux règles prévues par l'Association canadienne des paiements.

Nous ne pouvons qu'insister sur le fait que l'introduction de frais d'interchange et d'autres frais imposés aux détaillants, notamment ceux basés sur la valeur de la transaction, auraient des impacts financiers très importants pour ces derniers.

Peu importe le contexte économique, ce fardeau supplémentaire serait difficilement absorbable par les détaillants et dans la période actuelle de crise économique, il est d'autant plus clair que l'introduction de frais importants tant dans le débit que le crédit, fait à sa façon mal à l'ensemble de l'économie canadienne. Les détaillants québécois et canadiens fondent beaucoup d'espoir sur les recommandations à venir du Comité permanent des finances et des décisions du ministre des Finances dans cet important dossier qui les mobilise comme peu de dossiers l'ont fait dans les dernières années.

Recommandation :

Sans oublier les recommandations des coalitions québécoise et canadienne présentées au Comité permanent des finances en mai 2009 relativement aux frais de transaction par carte de crédit, le CQCD estime que le gouvernement fédéral devrait prendre les mesures appropriées pour éviter toute introduction de frais d'interchange ou autres frais non basés sur les coûts réels de transaction par débit et d'assujettir toutes les entreprises qui entrent sur le marché du débit aux règles prévues par l'Association canadienne des paiements.

¹ Comité sénatorial permanent des banques et du Commerce, *Les systèmes de cartes de crédit et de cartes de débit au Canada : Transparence, pondération et choix*, juin 2009, page 35.

² Liste des membres de la coalition au 7 août 2009 : Association des détaillants en alimentation du Québec, Association des hôteliers du Québec, Association québécoise des indépendants du pétrole, Association québécoise de la quincaillerie et des matériaux de construction, Association des terrains de golf du Québec, Association des marchands dépanneurs et épiciers du Québec, Association des restaurateurs du Québec, Conseil canadien des détaillants en alimentation – Québec et le Conseil québécois du commerce de détail.

4. Harmonisation des règles relatives à la gestion des matières résiduelles

Depuis maintenant plusieurs années, les détaillants ont décidé de contribuer à l'atteinte d'objectifs tangibles en matière de développement durable. En ce sens, ils ont notamment appuyé et se sont portés volontaires pour prendre des responsabilités dans la disposition de divers produits à la fin de leur vie utile. Par exemple, au Québec, des programmes de responsabilité élargie des producteurs existent pour les peintures et les huiles. Les autres provinces canadiennes ont aussi déterminé, au fil des années, des listes de produits assujettis à ce type de programme qui sont en faits une prise en charge des produits en fin de vie utile par les producteurs et, les détaillants, lorsqu'ils sont détenteurs de marques ou premiers importateurs. Ces produits varient d'une province à l'autre et les règles entourant le système de gestion et de disposition varient aussi.

Au cours des dernières années, les législations et réglementations provinciales en matière environnementale se sont multipliées. À ceci s'ajoutent les règlements des instances municipales. De plus en plus, les détaillants se retrouvent face à un casse-tête complexe, lourd et coûteux dans lequel il devient de plus en plus difficile de se retrouver.

Le Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME) tente actuellement de déterminer un cadre général afin de guider les législatures provinciales et fédérales dans l'élaboration de leur réglementation. Nous saluons cet exercice et avons pris part à la consultation en découlant.

Au-delà du travail du CCME, nous croyons que le gouvernement fédéral doit jouer un rôle déterminant afin de simplifier et d'harmoniser ce casse-tête de plus en plus complexe qui représente des dizaines de millions de dollars pour les détaillants et d'autres partenaires de l'industrie.

Le CQCD est par ailleurs d'avis qu'un tel exercice d'harmonisation doit d'abord et avant tout viser à simplifier et à faciliter l'adhésion et la participation des producteurs à ces programmes et appuyer des objectifs d'amélioration de la performance environnementale des produits et l'efficacité des programmes et non pas à augmenter le fardeau administratif des entreprises auprès des instances gouvernementales.

Recommandation :

Le CQCD recommande que le gouvernement fédéral propose une réglementation générale donnant des lignes directrices communes pour les systèmes de gestion des matières résiduelles afin de maximiser les possibilités d'harmonisation entre les différentes provinces et permettre ainsi une diminution du fardeau financier imposé aux entreprises par une multiplicité de normes.